

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Document copié le
21 DEC. 2010
à la sous-préfecture
de Montluçon

Séance du 17 Décembre 2010

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation : 07/12/2010

Date d'affichage : 07/12/2010

L'an deux mil dix, le dix sept décembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SOMMEILLER Liliane, Maire.

Présents : Mmes SOMMEILLER Liliane, BLANCHET Elisabeth, BOURACHOT Florence, CASILE Béatrice, MAUGER Marie-Claire, Mrs BAYET Claude, BOULICAUD Alain, POPY Gilles, VOLAT René.

Absents excusés : Mmes PUGH Judith et RENOUX Florence.

Secrétaire de séance : Mr BOULICAUD Alain.

OBJET : Route Centre Europe Atlantique (RCEA) : 2 x 2 VOIES

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'État a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 kms du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- la mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71-A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt, ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de Chappes, réuni le 17 décembre 2010 déclare :

➤ l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,

➤ son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'État (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014),

➤ la nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

Fait et délibéré le 17 décembre 2010,
Pour extrait certifié conforme,

Maire,
Liliane SOMMEILLER.

